



MAI 2020

Passage à la version 2.5.13 du SATM

Des versions mises à jour du Système d'administration des terrains miniers (SATM) sont testées et installées de façon régulière dans le cadre de nos efforts continus pour vous faire profiter d'un des systèmes d'administration des terrains miniers les plus complets au monde. Les applications et les fonctions suivantes ont été améliorées ou nouvellement implémentées :

Mises à jour sur les activités d'exploration initiale :

- Auparavant, en raison de restrictions imposées dans le règlement de l'Ontario 66/18, le SATM ne permettait pas de fusionner des claims miniers lorsqu'un plan ou un permis d'exploration était en vigueur à l'égard de quelconque des claims. Le règlement de l'Ontario 66/18 a récemment été modifié et cette restriction a été supprimée, donc le SATM permet désormais de fusionner des claims dans ces circonstances. D'autres restrictions relatives aux fusions (comme la fusion des claims sur cellules uniques avec des claims sur cellules mixtes) s'appliquent toujours.
- Auparavant, les promoteurs d'activités d'exploration initiale ne pouvaient pas modifier les terrains miniers inclus dans la soumission d'un plan ou d'un permis d'exploration initiale. La dernière mise à jour de notre système permet au Conseiller en exploration minière et en exploitation des minéraux d'ajouter et de retirer des tenures à l'interne avant que la soumission soit approuvée pour la circulation.

Pour plus de renseignements

Si vous avez des questions à ce sujet, appelez la Section des terrains miniers au 1-888-415-9845, ou envoyez-nous un courriel à pro.ndm@ontario.ca.